

Département du Cher

Commune d'ARÇAY

Compte rendu du Conseil Municipal

Séance du 8 décembre 2020

Le conseil municipal se tient dans la salle des fêtes de la commune. Des précautions particulières de distanciation ont été prises par rapport à la crise sanitaire de la COVID-19. Chaque membre dispose d'une table individuelle.

Date de convocation : 30 décembre 2020

À 18h42, la séance est déclarée ouverte.

Présents : Aleksandar CENIC, Paul RITZO DAOUT, Olivier NICOLAS, Stéphane COULEBEAU, Armand PLISSON, David MARTEL, Stéphane HAMELIN, Éric NICOLI, Karine MEGE, Jeanne ROMERO, Marc MEUNIER, Didier GUERRY, Olivier STOJANOVIC, Angélique METIVET, Emmanuelle BOUYER

La secrétaire de mairie Émilie MARIN est également présente.

Le Quorum étant atteint, la séance peut commencer.

Secrétaire : David MARTEL

Approbation des Procès-Verbaux des Conseil Municipaux du 04 Décembre 2020 et du 17 Décembre 2020

Le Conseil Municipal a délibéré les points suivants :

➤ **Rétrocession de terre à la commune par M. et Mme LESCH (Délibération)**

Suite à une entrevue avec M. Blanchais (le géomètre mandaté par M. et Mme LESCH) le 17 Décembre 2020, le maire a signé le permis d'aménager pour les terrains prévus

En effet M. et Mme LESCH s'engagent à céder à titre gratuit l'ensemble des espaces et équipements communs du futur lotissement de 6 lots à usage d'habitation situé Grande Rue.

Ils réaliseront entre autres un chemin piéton sur toute la longueur du lotissement ainsi que la plantation d'une haie.

Il est procédé au vote pour acter de cette rétrocession :

Pour : 15 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le conseil adopte donc la rétrocession de la bande de terre de 5 mètres à la fin des travaux d'aménagements du futur lotissement. Cet espace commun du lotissement comprendra un chemin piétonnier ainsi qu'une haie.

➤ **Présentation des plans de financement et vote pour le choix des prestataires retenus par la commission Travaux et la commission Appels d'Offres. (Délibérations)**

David MARTEL indique que la commission Travaux s'est réuni le 17 Décembre 2020 et la commission Appels d'Offres s'est réuni le 5 Janvier 2021.

Pour information et rappel, le vote qui va suivre est un vote sur les plans de financements. C'est-à-dire un tableau récapitulatif des dépenses et recettes éventuelles sur un projet de travaux. Ce tableau et les montants associés

permettent d'effectuer les demandes de subventions. Ce vote, n'acte en aucun cas du démarrage des travaux. Il permet de préparer le volet financier du projet.

A) Projet de réfection et sécurisation des voiries.

Ce projet a été porté par David MARTEL, c'est un projet global de réfection et de sécurisation des voiries. 4 entreprises ont été sollicitées pour répondre aux besoins.

Ce projet est constitué de 4 sous parties :

- La réalisation d'enrobé sur le chemin des fraisières. Le cout de ce sous-projet est de 9573€ HT. La société retenue par les 2 commissions est COLAS.
- La réalisation d'enrobé sur le chemin de la Mignonnerie et chemin des Grands Champs. Le coût de ce sous-projet est de 33200€ HT. La société retenue par les 2 commissions est COLAS
- La réalisation de 2 chemins piétonniers. Le premier se situera sur la Grande Rue, à partir du carrefour avec la rue du bois Chagnat jusqu'à la sortie du village vers Lapan, Lunery. Le coût de ce sous-projet est de 7500€ HT. La société retenue par les 2 commissions est la société Nicolas BEGUIN.
- L'acquisition d'un radar pédagogique autonome à alimentation solaire. Le coût de ce sous-projet est de 1960€ HT. La société retenue par les 2 commissions est la société Magsys.

L'ensemble du projet représente un cout global de 52233€ HT.

Le plan de financement pour la réfection et la sécurisation des voiries soumis au vote est donc le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Réfection et sécurisation des voiries	52 233,00€	DETR (État)	15 669,90€	30%
		Amendes de Police (Département)	26 116,50€	50%
		Autofinancement	10 446,60€	20%
TOTAL HT	52 233,00€	TOTAL HT	52 233,00 €	100%

Pour : 15 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu ainsi que les montants du plan de financement des travaux de réfection et sécurisation des voiries.

B) Projet de changement des huisseries et sécurisation des ouvertures du bar « le Postillon »

Ce projet a été porté principalement par Didier GUERRY, il a alors la parole pour le présenter dans sa partie technique.

Ce projet concerne les huisseries et les ouvertures du bar « le Postillon ».

L'étude du projet a été réalisé avec 3 entreprises différentes, les 3 devis ont été étudiés en commission Travaux et commission appels d'offres. Le devis retenu est celui de la société Espace Privilège. Le cout et la qualité de la prestation ont retenu l'avis favorable de ces 2 commissions.

Le devis retenu comprend le changement des volets actuels sur la façade et sur le pignon qui sont abimés voir cassés. Les nouveaux volets seront isolants, apportant une meilleure isolation lorsqu'ils seront fermés. Cela permettra de faire des économies sur le chauffage.

Les deux points suivants ont été changés par rapport au devis initial et Paul RITZO DAOUT présente les légères modifications. Le changement de porte sur le pignon, avec une porte vitrée apportant de la luminosité à l'intérieur de l'arrière cuisine a été préféré à une porte pleine prévue initialement.

Le montant total du projet est de 10322,50€ HT.

Le plan de financement pour le remplacement des huisseries du bar et la sécurisation des ouvertures soumis au vote est donc le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	POURCENTAGE
Remplacement des huisseries du bar et la sécurisation des ouvertures	10 322,50€	Fonds de Concours 4 ^{ème} Génération (BOURGES PLUS)	5 161,25€	50%
		DSIL (État)	3 096,75€	30%
		Autofinancement	2 064,50€	20%
TOTAL HT	10 322,50€	TOTAL HT	10 322,50 €	100%

Jeanne ROMERO, membre de l'Association « le Café le Postillon » ne souhaite pas participer au vote.

Pour : 14 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le contenu ainsi que les montants du plan de financement le remplacement des huisseries et la sécurisation des ouvertures du bar « le Postillon »

➤ **Désignation de deux suppléants à la commission communale des Travaux (Délibération)**

Suite à l'énoncé et à la présentation du projet (point ci-dessous sans délibération)) par Stéphane COULEBEAU, le maire indique qu'il serait bien de désigner des suppléants à la commission Travaux pour aider Stéphane COULEBEAU dans ce projet.

Il précise que ces suppléants seront convoqués uniquement lorsque ce sujet sera évoqué en commission Travaux. Deux membres s'étaient déjà manifestés auprès du maire. Cependant le maire demande s'il y a d'autres membres qui souhaiteraient aider Stéphane COULEBEAU dans ce projet.

Paul RITZO DAOUT, Karine MEGE, Olivier NICOLAS et Olivier STOJANOVIC se portent volontaires.

Il est procédé au vote pour acter de cette initiative.

Pour : 15 voix.
Contre : 0 voix.
Abstention : 0 voix.

Paul RITZO DAOUT, Karine MEGE, Olivier NICOLAS et Olivier STOJANOVIC seront donc suppléants à la commission communale des travaux sur le projet de la trouée verte.

Ils peuvent donc œuvrer en coordination avec Stéphane COULEBEAU pour ce projet de liaison entre Arçay Sud et Arçay Nord – Les Brissets. C'est donc quatre suppléants qui sont désignés et non deux comme préconisé dans l'ordre du jour.

➤ **Création d'un poste d'Adjoint Administratif Principal 2^{ème} classe (Délibération)**

Suite aux différents échanges avec la Préfecture concernant la déclaration de vacance d'emploi pour le poste de secrétaire de mairie, le maire propose d'amender ce point à l'ordre du jour.

Il est procédé au vote à main levée :

Pour : 15 voix.
Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le point est donc amendé à l'ordre du jour.

➤ **Domaine de Lazenay : présentation du compromis de vente (Délibération)**

Le maire revient sur l'historique du domaine de Lazenay, avec le don à la commune en 2017 puis le 04 Décembre 2020 ou il a été acté de donner pouvoir au maire pour vendre ce domaine de Lazenay.

Il a reçu une proposition d'achat le 04 Janvier 2021. L'acheteur s'engage à ne pas défigurer le domaine. Il indique vouloir y faire des travaux. L'offre d'achat pour le domaine en lui-même est de 105 000€. Il indique avoir fait une réponse favorable à cet acheteur à ce prix.

Le maire poursuit en indiquant avoir pris contact avec le notaire pour établir le compromis de vente officiel. Il indique qu'il faudra réaliser un diagnostic énergétique pour la vente à la charge de la commune.

Il est demandé au conseil de valider par un vote à main levée l'autorisation pour le Maire à signer le compromis de vente ainsi que la vente définitive auprès d'un Notaire.

Pour : 15 voix.

Contre : 0 voix.

Abstention : 0 voix.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le Maire à signer le compromis de vente ainsi que la vente définitive du domaine de Lazenay auprès d'un Notaire.

➤ **Nomination d'un référent rattaché à la commission des travaux pour la création d'une trouée verte pour la liaison entre Arçay Sud et Arçay Nord – Les Brissets.**

Stéphane COULEBEAU indique que ce projet a déjà été évoqué lors de la commission Travaux du 17 Décembre 2020. Il a pour principe de réaliser un équivalent de « trouée verte » entre le Bourg et les Brissets. Cela permettra de relier par un chemin global les deux lieux principaux d'habitations de la commune.

Ce chemin sera composé d'un enchaînement de chemin communaux. Il pourrait partir du chemin qui part en face de chez M. et Mme BEGUIN pour rejoindre le chemin qui traverse le domaine ROUX puis continuer vers les Brissets.

La réalisation pourra bien évidemment être fractionnée dans le temps.

Ce chemin de ballade pourrait être accompagné d'une haie sur le ou les côtés. Des arbres fruitiers pourront également être plantés de manière régulière sur le tracé.

Le but est de profiter de la création de ce chemin fléché ou « parcours de santé » pour ramener de la biodiversité également sur ce territoire.

Il indique que ce type de projet sera sujet à de nombreuses subventions. Il prévient néanmoins de communiquer en amont du projet avec les agriculteurs et les chasseurs entre autres pour les inclure dans le projet.

➤ **Impasse du clos de Vèves : suppression et création d'un panneau**

Le maire relate les faits. Un administré qui habite depuis un an et demi sur le nouveau lotissement de Vèves lui a fait part de la situation sur l'impasse du clos de Vèves. Il y aurait un problème de panneau d'affichage qui indiquerait « Résidence de la Pointe d'Arçay ». Cela poserait de gros problèmes aux services de poste et de distribution de colis notamment.

Ce lotissement est pour le moment un lotissement privé qui reste à la charge de M. BESSEMOULIN. Il n'y a pas eu acte de rétrocession des communs de ce lotissement à la mairie donc l'entretien, les candélabres et les panneaux d'affichages sont à la charge du propriétaire.

Étant donné qu'il n'y a pas de délibération sur ce point, le conseil dans son ensemble donne son avis pour ou contre le fait de remplacer ce panneau.

Après les discussions il est acté que le maire doit s'entretenir avec le propriétaire M. BESSEMOULIN pour trouver un arrangement pour faire changer ce panneau avec la bonne indication d'adresse.

En fonction de cette discussion le coût du panneau peut être assumé par la commune étant donné que le problème est subit au quotidien pour les administrés.

➤ Questions diverses

L'ordre du jour a été parcouru dans son intégralité.

- Concernant la fibre optique, le déploiement par la voie souterraine et aériennes continu. Cependant ils sont arrivés à la conclusion que la phase finale du déploiement de la fibre optique commencerait à la fin Janvier pour les premiers habitants. Certains quartiers ne sont pas au même stade d'avancement et l'engagement est d'avoir un déploiement pour la mi-année pour l'ensemble des habitants, même les plus isolés géographiquement.
- Concernant le sujet des poubelles des Brissets et notamment du chemin de la Mignonnerie, le maire nous indique avoir rencontré les différents acteurs le 21 Décembre. Un partenariat avec SUEZ et Bourges Plus a pu être trouvé. Le camion poubelle peut effectuer l'aller-retour sur le chemin de la Mignonnerie. Le retour officiel se fera dans les prochains jours. 9 administrés vont se voir doter de poubelles individuelles. La situation devrait donc être bouclée d'ici début Février.
- Paul RITZO DAOUT nous présente donc ce projet de marché. Il pourrait avoir lieu le 1^{er} Dimanche de chaque mois. Après s'être renseigné auprès de la préfecture, il incombe à la mairie de fournir un branchement électrique conforme aux exposants et marchands notamment pour les réfrigérateurs. Il faut donc établir des devis pour la réalisation de cette armoire électrique portable qui pourrait être raccordé au bar « le Postillon » les jours de marché.
- Éric NICOLI indique qu'une tortue a été retrouvée. Il demande où en est la recherche des propriétaires. Il nous rappelle les lois concernant les animaux et la conduite à tenir lorsqu'on en rencontre un. Il poursuit sur les chiens mordeurs errant dans la rue de la Chaume.
- Stéphane COULEBEAU demande à ce que le chemin de la Mignonnerie soit rafistolé suite au mauvais temps des dernières semaines. Il propose plutôt que d'utiliser des gravillons comme cela est fait actuellement, de mettre des pierres des champs pour tenir plus efficacement.
- Karine MEGE indique avoir le dernier retour d'informations sur le défi citoyen.
- Jeanne ROMERO indique avoir commencé la rédaction du petit journal.
- David MARTEL souligne que suite à la commission travaux, d'autres projets ont été évoqués :
 - Les huisseries sur les bâtiments communaux (fenêtres des toilettes, volets roulants sur la garderie, porte de la classe des CE1-CE2...) doivent être changées ou réparées.
 - Une réflexion globale sur les énergies utilisées dans tous les bâtiments Le mur devant l'école pourrait être réparé et peint.
 - Les toilettes des maternelles pourraient être refaites selon le modèle de celle des grands.
 - La réparation des murs des cimetières.
- Olivier STOJANOVIC énonce une idée supplémentaire de travaux sur le réseau informatique global de l'école. Il faudrait clarifier et simplifier pour avoir un réseau informatique et internet de qualité sur l'école. Le passage aux LEDs pour les éclairages intérieurs est également évoqué. Certaines classes et la garderie ont encore de vieux néons.
- Éric NICOLI reprend la parole pour évoquer les problèmes d'impayés par les administrés de la commune et en dehors de la commune pour la cantine et la garderie. Cela représente une somme autour de 11000€.
- Marc MEUNIER nous informe qu'il réalise en ce moment différents devis pour choisir un matériel pour remplacer le KUBOTA. Il est également actif sur les devis pour les murs des cimetières.
- David MARTEL précise que sur le matériel communal un état des lieux précis doit être fait pour pouvoir investir convenablement en fonction de nos besoins.
- Paul RITZO DAOUT remercie la municipalité pour les travaux effectués dans le bar « le Postillon ». Il indique que des travaux à leur frais vont être réalisés sur des peintures et de la menuiserie.
- Paul RITZO DAOUT évoque son fort mécontentement sur la gestion du nouveau cimetière. Il précise que les plans sont faux, que l'entretien n'est pas effectué correctement sur la cabane, les portes ou encore les tuiles qui sont cassées. Les emplacements ont été mal gérés avec une disposition contestable. Il demande à ce qu'un espace enfant soit défini avec si possible un « Jardin des Souvenirs ».
- Paul RITZO DAOUT continue sur l'entretien du City Stade qui laisse à désirer et les volets de l'école également.
- Olivier STOJANOVIC nous informe qu'il va commencer la réalisation de la boîte à livres. Il demande à ce qu'on l'aide. Des conseillers municipaux se portent volontaires.

- Il demande également au maire d'interroger l'agglomération sur les pressions en eau dans les canalisations de la commune. Il semblerait qu'elle soit assez élevée.
- Armand PLISSON demande si les travaux de réfection de la grande rue sont terminés ou non car il manque de la grave à beaucoup d'endroits. Le maire lui répond qu'il va recontacter les services du Conseil Départemental pour qu'ils terminent correctement.
- Le maire remercie Didier GUERRY pour la réalisation durant les vacances scolaires d'un tableau pour la classe de Mme FREYDIER.

À 22H12, la séance est levée.